

**FR**

**FR**

**FR**

Projet de

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

**relative à la mise en œuvre de la facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement, à financer au titre de l'article 21 02 03 du budget général des Communautés européennes en 2009**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1337/2008 du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'une facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement<sup>1</sup>, et notamment son article 3, paragraphe 1, et son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 16 décembre 2008, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement (CE) n° 1337/2008. Ce règlement établit un instrument de financement visant à apporter une réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement (ci-après dénommé «le règlement concernant la facilité alimentaire») et fait obligation à la Commission de mettre en œuvre des projets/programmes et d'autres actions, tels que décrits dans le règlement.
- (2) La dotation financière proposée dans la présente décision de financement 2009 est de 393 800 000 EUR, à financer sur l'article 21 02 03 du budget général des Communautés européennes pour 2009. Compte tenu de la capacité de réaction rapide de l'instrument et conformément au besoin d'une réponse internationale coordonnée à la crise alimentaire, la présente décision couvre des mesures concernant le cofinancement d'actions gérées conjointement avec des organisations internationales ainsi qu'un appel à propositions.
- (3) Les mesures à prendre devraient aider les pays en développement à susciter une réaction positive de la part de leur secteur agricole sous la forme d'un accroissement de l'offre au cours des prochaines campagnes, à répondre rapidement à leurs besoins immédiats et à ceux de leur population, à atténuer les effets négatifs de la volatilité des prix alimentaires et à renforcer les capacités de production et la gouvernance du secteur agricole afin d'améliorer la pérennité des interventions, et prévenir ainsi autant que possible d'autres situations d'insécurité alimentaire. Au-delà de leurs effets immédiats attendus sur la sécurité alimentaire, ces mesures contribueront également à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 1, qui vise à réduire la pauvreté et la faim.
- (4) Ces mesures seront mises en œuvre en tenant compte, le cas échéant, du contexte de crise dans lequel elles sont adoptées.
- (5) Elles couvrent des actions dans 23 pays ainsi qu'un appel à propositions susceptible de concerner 35 pays, les activités à soutenir portant sur un meilleur accès aux intrants agricoles, les «filets de sécurité» et d'autres mesures à petite échelle destinées à augmenter la production.
- (6) Un plan général relatif à l'utilisation de la facilité a été présenté par la Commission, comme le prévoit le règlement, et des mesures supplémentaires seront soutenues en 2009 et 2010.
- (7) La coordination avec des projets financés au titre d'autres instruments humanitaires et de développement sera assurée à tous les stades et la cohérence générale sera garantie lors de la mise en œuvre des mesures de la présente facilité.

---

<sup>1</sup> JO L 354 du 31.12.2008, p. 62.

- (8) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil du 25 juin 2002 portant règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes<sup>2</sup> et de l'article 90 du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution dudit règlement<sup>3</sup>.
- (9) La présente décision couvre tout intérêt qui pourrait être dû pour retard de paiement sur la base de l'article 83 du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil et de l'article 106, paragraphe 5, du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 de la Commission.
- (10) La Commission est invitée à définir l'expression «modification substantielle» au sens de l'article 90, paragraphe 4, du règlement (CE, Euratom) n° 2342/2002 afin de garantir que toute modification substantielle de la présente décision respecte la même procédure que la décision initiale.
- (11) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué par l'article 13 du règlement (CE) n° 1337/2008 du 26 mars 2009,

DÉCIDE:

#### *Article premier*

Un ensemble de mesures mettant en œuvre le règlement concernant la facilité alimentaire et constitué des actions décrites à l'annexe 1 est approuvé.

La liste des pays concernés et les dotations indicatives correspondantes de la contribution communautaire à ces mesures figurent à l'annexe 2.

La liste des pays éligibles à l'appel à propositions et les dotations indicatives correspondantes figurent à l'annexe 3.

#### *Article 2*

La contribution maximale de la Communauté à ces mesures est fixée à 393,8 millions d'EUR, à financer sur l'article 21 02 03 du budget général des Communautés européennes pour 2009.

La présente décision couvre également tout intérêt qui pourrait être dû pour retard de paiement.

#### *Article 3*

Dans les limites du budget indicatif global alloué pour l'ensemble des actions spécifiques, les modifications cumulées n'excédant pas 20 % de la contribution maximale de la Communauté ne sont pas considérées comme substantielles, pour autant qu'elles n'aient pas d'incidence significative sur la nature ni sur les objectifs des mesures en question.

L'ordonnateur est autorisé à apporter des modifications non substantielles aux mesures en question, conformément aux principes de bonne gestion financière.

Fait à Bruxelles, le [...]

*Par la Commission*

[...]

*Membre de la Commission*

---

<sup>2</sup> JO L 248 du 16.9.2002, p. 1.

<sup>3</sup> JO L 357 du 31.12.2002, p. 1.

ANNEXES

**ANNEXE 1 – Récapitulatif des fiches d'action**

Pays	Budget Mio EUR	OI	Brève description
Bénin	6,80	BM	Le <b>projet d'intervention d'urgence en réponse à la crise alimentaire</b> (Food Crisis Response Emergency Project) permettra de développer les activités mises en œuvre dans le cadre du projet d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (Emergency Food Security Project) financé par la Banque mondiale, afin de soutenir le programme d'urgence pour la sécurité alimentaire (Emergency Food Security Programme, EFSP) mis en place par le gouvernement pour augmenter la production nationale de cultures vivrières (riz et maïs principalement) et atténuer ainsi les effets de la hausse des prix alimentaires sur les ménages. Cet objectif sera réalisé au moyen de deux types d'activités visant, d'une part, à améliorer l'accès des producteurs de cultures vivrières aux engrais agricoles et aux semences améliorées et, d'autre part, à améliorer l'accès de ces producteurs aux services d'irrigation.
Bolivie	1,80	PAM	Le <b>soutien au programme d'intervention en réponse à la crise des prix alimentaires en Bolivie par la création des capacités locales nécessaires pour assurer la viabilité du programme d'alimentation scolaire</b> a pour objectif de développer et promouvoir, dans le cadre de la politique lancée par le gouvernement en matière de souveraineté et de sécurité alimentaires, la mise en place de chaînes de production alimentaire locales et d'étendre leur couverture aux municipalités sélectionnées. La mise en place de ces chaînes se fera avec au moins 50 % de programmes d'alimentation scolaire.
Burundi	5,50	FAO	<b>L'amélioration des capacités de production des associations agricoles sur les berges irriguées de l'Imbo</b> vise à accroître la production agricole par la remise en état des infrastructures d'irrigation dans la zone d'intervention, à limiter les inondations et la destruction récurrente de champs et de maisons due aux fortes précipitations par la remise en état des mécanismes de protection le long des rivières Mutimbuzi et Muzazi, ainsi qu'à accroître la surface des terres irriguées dans la zone d'intervention.
Cambodge	11,20	FAO	<b>Améliorer la sécurité alimentaire des familles paysannes affectées par la flambée des prix alimentaires.</b> Les objectifs spécifiques consistent à: 1) accroître la production vivrière et la productivité agricole; 2) accroître les surfaces cultivées ainsi que l'intensité des cultures; et 3) réduire les pertes après récolte. Activités principales: distribution de semences de riz et d'engrais; élaboration de techniques de stockage et de traitement après récolte; soutien aux techniques de culture de légumes et à la pisciculture à petite échelle; amélioration des petites infrastructures d'irrigation; formation professionnelle. Bénéficiaires directs: 60 000 familles pauvres ayant accès à la terre et affectées par la crise.

Guatemala	4,65 FAO 6,35 PAM	FAO- PAM	<b>Programme conjoint gouvernement/PAM/FAO.</b> Le <u>projet n° 1 (FAO)</u> vise à: 1) améliorer la productivité de 4 000 petits producteurs de maïs; 2) accroître les stocks de céréales de base destinées à la consommation intérieure; 3) accroître la diversité de la production destinée à la consommation intérieure de 4 000 paysans pratiquant une agriculture de subsistance; 4) accroître le revenu global de 2 000 foyers. Le <u>projet n° 2 (PAM)</u> vise à: 1) améliorer la qualité de la production de maïs et l'accès aux marchés de 4 000 petits exploitants agricoles; 2) augmenter les ventes et les prix de 4 000 petits exploitants; 3) réduire la malnutrition chronique par la production de mélanges alimentaires enrichis; 4) permettre à 4 000 petits exploitants de satisfaire aux conditions d'achat du PAM et d'autres acteurs de la demande; 5) renforcer la stratégie nationale de réduction de la malnutrition chronique au niveau de la production; et 6) permettre à 8 000 familles de participer aux programmes «vivres contre travail» et «vivres contre formation».
Jamaïque	5,90	FAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le <b>renforcement du programme de sécurité alimentaire de la Jamaïque</b> a pour objectif spécifique d'augmenter la production et la productivité des petits agriculteurs afin de relever les défis posés par la hausse des prix alimentaires, dans l'optique: 1) d'augmenter la disponibilité et l'utilisation de la production de cultures vivrières locales; 2) d'accroître la production de petit cheptel axée sur le marché; 3) de renforcer la stratégie cadre ainsi que la stratégie nationale en matière de suivi et d'amélioration de la capacité de production agricole.</li> </ul>
Kenya	4,00	FAO	<p><b>L'amélioration de la disponibilité de produits animaux suite à la crise alimentaire</b> vise à rétablir la capacité de production animale au sein des populations les plus vulnérables du Kenya et à améliorer l'accès aux marchés pour ces produits. Le projet améliorera, d'une part, l'offre de produits émanant des systèmes de production laitière à petite échelle dans les régions à grand potentiel, par la mise en place de campagnes de vaccination et la promotion de nouveaux régimes alimentaires et, d'autre part, l'offre de bétail et de produits animaux émanant des systèmes de production pastorale dans les zones arides et semi-arides sélectionnées, par la fourniture de semences de graminées résistant à la sécheresse et la réhabilitation des infrastructures de commercialisation.</p> <p>Bénéficiaires directs: 4 600 foyers d'éleveurs dans les régions arides et semi-arides, ainsi que les petits producteurs laitiers dans les zones à fort potentiel (la mortalité du bétail diminuera de 20 %).</p>
République kirghize	7,00	BM	<p><b>Santé et production animales.</b> L'objectif spécifique est d'améliorer les institutions et les infrastructures afin d'accroître la productivité, la rentabilité et la durabilité de la production animale par des utilisateurs de pâturages et des petits exploitants agricoles, ainsi que de réduire les incidences économiques des zoonoses sur la population humaine. Résultats escomptés: 1) amélioration des capacités du service vétérinaire national en matière de surveillance et de contrôle des maladies; 2) renforcement des connaissances et des capacités des communautés rurales en matière de contrôle des maladies; 3) accroissement de la couverture des programmes de vaccination et de test pour les maladies cibles; 4) réduction de l'incidence des maladies cibles; 5) amélioration des connaissances et des compétences en matière d'alimentation animale et d'élevage; 6) amélioration de la capacité de réaction de 475 communautés rurales en cas de sécheresse.</p>

République démocratique populaire lao	5,00	BM	<b>Amélioration de la sécurité alimentaire des foyers en situation de pauvreté dans les provinces du nord du Laos et réduction de la malnutrition et des problèmes de santé liés à la nutrition, notamment chez les femmes et les enfants vivant dans la pauvreté.</b> Les objectifs spécifiques consistent, d'une part, à améliorer la productivité agricole et les moyens de subsistance des communautés pauvres et vulnérables des hautes terres du nord et, d'autre part, à réduire la malnutrition par la mise en place et le pilotage de programmes visant à encourager les changements de comportement ainsi que la demande de services de santé essentiels. Activités principales: mise à disposition d'installations pour le séchage, le triage et le stockage des semences; réalisation d'une étude technique de référence; fourniture de petits emballages de semences; programmes participatifs d'évaluation d'ensembles de mesures agronomiques; amélioration des laboratoires nationaux; soutien à l'unité de cartographie des sols (institut de recherche national); amélioration de l'accès aux marchés des petites entreprises des hautes terres (agroalimentaire) ainsi que des transferts conditionnels de fonds; sensibilisation des animateurs communautaires aux questions liées à la santé maternelle et infantile.
Lesotho	4,00	FAO	<b>La mise en place de foires commerciales d'intrants et de mesures destinées à améliorer la sécurité des semences au Lesotho</b> vise à accroître la production issue tant des cultures potagères que des cultures de plein champ pour 33 380 foyers agricoles vulnérables du Lesotho, grâce à: 1) l'organisation de foires commerciales d'intrants (32 680 foyers agricoles auront accès à des intrants de qualité suffisante pour cultiver quelque 0,5 ha chacun); 2) la promotion de l'agriculture de conservation (perturbation minimale des sols, couverture permanente des sols et rotation des cultures – 500 agriculteurs pauvres suivront une formation); et 3) l'amélioration de la disponibilité et de la sécurité des semences (200 foyers agricoles dotés de ressources limitées bénéficieront d'une aide technique et matérielle pour produire des semences).
Madagascar	12,50	FIDA	<b>Le programme d'aide à la résistance aux crises alimentaires à Madagascar (PARECAM)</b> vise à promouvoir une augmentation significative de la production alimentaire dans les zones d'intervention des projets existants, en mettant les techniques à la disposition d'un plus grand nombre de producteurs agricoles et en renforçant le dialogue politique dans le cadre du programme d'aide au secteur agricole afin de soutenir les méthodes d'exécution.
Mozambique	6,00	FIDA	<b>Soutien à l'augmentation de la production alimentaire au Mozambique.</b> <u>Projet n° 1:</u> le <i>projet de promotion de la pêche artisanale dans la baie de Sofala</i> (Sofala Bank Artisanal Fisheries Project) vise à encourager une exploitation commercialement viable et durable des ressources marines et halieutiques de la baie de Sofala, ainsi qu'à améliorer les liens économiques et physiques entre les pêcheurs artisanaux et les marchés des intrants et des extrants (12 500 bénéficiaires). <u>Projet n° 2:</u> le <i>programme d'aide au financement en milieu rural (PAFIR)</i> vise à améliorer l'accès aux services financiers ruraux pour quelque 20 à 25 000 clients de 10 à 15 établissements financiers installés dans des districts qualifiés de prioritaires. <u>Projet n° 3:</u> le <i>programme national de vulgarisation agricole (PRONEA)</i> assure la formation de 300 agents de vulgarisation en matière de développement des chaînes de valeur et d'économie de marché. <u>Projet n° 4:</u> le <i>programme de promotion des marchés ruraux (PROMER)</i> contribue à la création de revenus supplémentaires pour 20 000 agriculteurs installés dans le nord du Mozambique, grâce à une commercialisation plus efficace des excédents.

Népal	8,28 FAO 9,02 PAM	FAO/ PAM	<p><b>Aide à l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles et aux services d'assistance.</b> La FAO et le PAM se focaliseront sur une amélioration durable des moyens de subsistance par la fourniture d'intrants de qualité et la formation technique de groupes d'agriculteurs, afin de: 1) réduire l'insécurité alimentaire à court terme, en soutenant la mise en œuvre de mesures du type «filet de sécurité» visant à améliorer et à préserver les infrastructures agricoles; et 2) réduire l'insécurité alimentaire à moyen terme, en améliorant la productivité agricole par la fourniture d'intrants et de conseils améliorés en matière de vulgarisation aux agriculteurs et en favorisant la mise en place d'un système national de contrôle de la sécurité alimentaire.</p> <p>Bénéficiaires directs: 290 000 foyers d'agriculteurs sélectionnés, qui tirent leurs ressources de l'agriculture mais dont la production ne suffit pas pour répondre à leurs besoins.</p>
Nicaragua	3,00	FAO	<p>Le <b>projet spécial d'intervention pour le renforcement de la productivité des petits agriculteurs au Nicaragua</b> vise à accroître la production de céréales de base en renforçant les petites et moyennes organisations d'agriculteurs afin qu'elles puissent transmettre le savoir-faire technique, garantir l'accès aux intrants et aux équipements et soutenir les fournisseurs de services aux agriculteurs. Principaux résultats escomptés: 1) augmentation de la production de haricots, de maïs, de riz et de sorgho, notamment, grâce aux organisations locales d'agriculteurs; 2) amélioration des capacités locales des petites et moyennes associations d'agriculteurs, des jeunes entrepreneurs ruraux et des petites entreprises en matière de coordination des chaînes de production, de transformation et de commercialisation; 3) amélioration de la capacité de stockage des familles d'agriculteurs, fourniture de services, technologies et services de commercialisation.</p>
Niger	3,00 FAO  3,00 UNICEF	FAO/ UNICEF	<p><b>Répondre à la crise alimentaire pour la survie des enfants de moins de cinq ans et la subsistance de la population rurale.</b> Le projet n° 1 (FAO) renforcera les boutiques d'intrants agricoles pour améliorer l'agriculture vivrière ainsi que le réseau de boutiques d'intrants. Il renforcera également le soutien apporté aux foyers ruraux via les boutiques d'intrants, grâce à un système de financement adapté (warrantage), à la réhabilitation des systèmes d'irrigation et à la promotion de la culture en terrain irrigué (14 000 bénéficiaires directs et création ou réhabilitation de 100 boutiques d'intrants). <u>Le projet n° 2</u>, cofinancé par l'Unicef, sera axé sur la malnutrition infantile. Il portera sur 65 000 enfants souffrant de malnutrition et permettra à une population de 7 900 000 habitants d'avoir accès à des services de récupération nutritionnelle.</p>
Territoires palestiniens occupés	21,6	UNWRA	<p><b>L'aide alimentaire et les fonds fournis au titre du programme de l'UNRWA en faveur des personnes particulièrement éprouvées dans les Territoires palestiniens occupés</b> assureront un programme de base incluant un transfert en espèces et de l'aide alimentaire en nature aux 62 000 réfugiés restants en 2009 (71 000 ont bénéficié de la 1<sup>ère</sup> tranche de 18,1 millions d'euros), et à environ 133 000 réfugiés en 2010. Des aides seront distribuées par l'entremise du programme «filet de sécurité sociale» (programme SSN - Social Safety Net).</p>
Philippines	6,40 PAM	PAM	<p><b>Aide aux populations touchées par le conflit à Mindanao: développement des actions «vivres contre travail» et création de capacités de cartographie de la vulnérabilité au niveau national.</b> Le projet du PAM vise à: rétablir les infrastructures agricoles de petite dimension dans les zones touchées par le conflit à Mindanao, en organisant des actions «vivres contre travail» et «vivres contre formation» pour quelque 194 000 foyers; renforcer la capacité de résistance aux</p>

			chocs des communautés; renforcer les capacités du gouvernement en matière de préparation, d'évaluation et de réaction aux situations de famine provoquées par des catastrophes; et aider le gouvernement à mieux cibler le système de protection sociale existant.
Sénégal	10,90	PAM	<b>Soutien aux «filets de sécurité» en milieu rural.</b> Les objectifs spécifiques consistent à: 1) renforcer la capacité des foyers vulnérables à répondre à leurs besoins alimentaires; 2) améliorer la situation nutritionnelle de la population; et 3) accroître la production agricole par des travaux collectifs. Les activités principales consistent à: a) accroître la production agricole par la promotion des cultures contre-saisonnnières et à promouvoir la diversification agricole; b) prévenir la malnutrition par l'organisation de sessions de formation sur les pratiques nutritionnelles, hygiéniques et sanitaires; c) mettre en place un programme de transfert de fonds, sous la forme de bons de réduction ou d'actions «argent contre travail». Bénéficiaires directs: 130 000 foyers touchés par la volatilité des prix alimentaires.
Somalie	10,40 FAO 4,00 UA-IBAR	FAO/UA-IBAR	<b>Soutien intégré aux moyens de subsistance dans les zones rurales somaliennes.</b> Le <u>projet n° 1</u> de soutien intégré à l'agriculture contribuera à renforcer la sécurité alimentaire et à développer l'économie dans le secteur privé, en réhabilitant les terres irriguées et en améliorant l'accès aux marchés pour les produits agricoles. Le <u>projet n° 2</u> , qui est un projet d'intervention d'urgence dans le secteur de l'élevage afin d'atténuer la crise alimentaire en Somalie, renforcera la protection des actifs productifs des éleveurs somaliens par l'amélioration de la santé animale et des infrastructures de commercialisation, pour ainsi générer des revenus pour les communautés locales et favoriser l'emploi des éleveurs en situation de pauvreté. Bénéficiaires directs: une partie de la population somalienne exposée à l'insécurité alimentaire: 60 000 familles paysannes bénéficieront d'une aide agricole, 15 000 pauvres vivant en milieu rural et urbain se verront offrir des possibilités d'emploi et 80 % des éleveurs en situation de pauvreté (soit 3,6 millions de personnes) auront accès à une campagne de vaccination et à des infrastructures améliorées.
Sri Lanka	5,20	FAO	<b>Renforcer la sécurité alimentaire des familles agricoles les plus vulnérables du Sri Lanka.</b> L'objectif spécifique consiste à accroître la production de riz et d'autres cultures de plein champ ainsi que de légumes pour 20 000 familles agricoles vulnérables, par la réhabilitation des terres agricoles abandonnées et la remise en état des réservoirs et des canaux d'irrigation à petite échelle. Résultats escomptés: 1) réhabilitation de 4 000 ha de terres abandonnées, prêtes à être cultivées grâce à la mise en place des systèmes de drainage nécessaires; 2) réhabilitation de 40 petits réservoirs pour l'amélioration des systèmes de gestion de l'eau pour 2 000 ha de terres; 3) fourniture de variétés améliorées de semences de riz paddy, d'autres grandes cultures et de légumes à 20 000 familles agricoles vulnérables, bénéficiant également d'une formation appropriée en matière technique et d'utilisation des engrais pour une meilleure production alimentaire et des revenus accrus; 4) renforcement du système national de vulgarisation agricole grâce à des formations et à une assistance technique aux agents de vulgarisation agricole dans des sujets comme les systèmes de production rurale respectueux de l'environnement, les compétences en matière de communication, la transformation et la commercialisation.
Togo	2,50	FAO	<b>Renforcement des bases de la sécurité alimentaire des foyers vulnérables du Togo:</b> réhabilitation de la production de

			céréales par l'amélioration des capacités de production locales. L'activité principale du projet consiste à faciliter l'accès des petits producteurs aux semences de meilleure qualité et à les accompagner dans l'élaboration de plans techniques et organisationnels.
Yémen	18,30	BM	Le <b>renforcement du filet de sécurité sociale en cas d'urgence</b> vise, d'une part, à accroître l'accès des communautés ciblées (entre 14 000 et 16 000 foyers) aux possibilités d'emplois temporaires (par des travaux d'infrastructures de base dans les domaines de l'irrigation, de la récupération des eaux, de la protection des sols, etc.) et, d'autre part, à faire bénéficier quelque 60 000 foyers parmi les plus pauvres d'un transfert de fonds plus importants pour leur permettre de faire face à la crise pendant 12 mois.
Zambie	7,50	FAO	L' <b>initiative d'aide aux intrants agricoles (FISRI, Farmer Input Support Response Initiative)</b> en réaction à la hausse des prix des produits de base agricoles en Zambie vise à accroître la production alimentaire en améliorant l'accès aux intrants agricoles et en encourageant les principes de l'agriculture de conservation afin d'atténuer les effets de la flambée des prix des intrants et des denrées alimentaires.
Appel propositions à	200,00		L' <b>appel à propositions concernant la facilité de réponse rapide à la flambée des prix alimentaires dans les pays en développement</b> poursuit les objectifs suivants: a) encourager une réaction positive, du côté de l'offre, du secteur agricole des pays et régions cibles; b) soutenir des activités destinées à apporter une réponse rapide et directe en vue d'atténuer les effets négatifs de la volatilité des prix alimentaires sur les populations locales, conformément aux objectifs poursuivis en matière de sécurité alimentaire mondiale, y compris les normes des Nations unies en matière de besoins alimentaires; c) renforcer les capacités de production et la gouvernance du secteur agricole afin d'améliorer la pérennité des interventions. Parmi les activités éligibles figurent notamment l'achat et la distribution d'intrants et de services agricoles; les mesures du type «filet de sécurité» et les autres mesures mises en œuvre à petite échelle (microcrédit, investissement, équipement, infrastructures et stockage); ainsi que la formation professionnelle et le soutien aux catégories professionnelles du secteur agricole. Les pays éligibles sont mentionnés dans la liste disponible en annexe 3. Cet appel à propositions centralisé, qui doit être organisé par les sièges, peut aboutir à l'octroi de subventions ou à a conclusion de conventions de délégation (gestion centralisée indirecte) pour les organes qui répondent aux conditions applicables.
Total	393,800		

**ANNEXE 2: Liste des pays et dotations indicatives**

	<b>Pays</b>	<b>Dotation Mio EUR</b>	<b>en</b>
1	Bénin	6,80	
2	Bolivie	1,80	
3	Burundi	5,50	
4	Cambodge	11,20	
5	Guatemala	11,00	
6	Jamaïque	5,90	
7	Kenya	4,00	
8	République kirghize	7,00	
9	République démocratique populaire lao	5,00	
10	Lesotho	4,00	
11	Madagascar	12,50	
12	Mozambique	6,00	
13	Népal	17,30	
14	Nicaragua	3,00	
15	Niger	6,00	
16	Territoires palestiniens occupés	21,60	
17	Philippines	6,40	
18	Sénégal	10,90	
19	Somalie	14,40	
20	Sri Lanka	5,20	
21	Togo	2,50	
22	Yémen	18,30	
23	Zambie	7,50	
	Sous-total pays	193,800	
24	Appel à propositions	200,000	
	Total	393,800	



**ANNEXE 3: Liste des pays éligibles pour l'appel à propositions**

<b>Pays</b>	<b>Montant indicatif (Mio EUR)</b>
Afghanistan	10,2
Bangladesh	15,0
Bénin	6,1
Burkina	5,0
Burundi	3,4
Cambodge	6,0
RDC	4,6
Érythrée	4,4
Éthiopie	13,0
Ghana	5,9
Guatemala	4,0
Guinée-Bissau	2,4
Guinée	13,5
Kenya	7,2
Haïti*	pm
Laos	5,8
Lesotho	2,0
Liberia *	pm
Madagascar	3,0
Malawi	2,0
Mali *	pm
Mauritanie	7,6
Mozambique	4,5
Népal	6,0
Nicaragua	4,15
Niger	3,2
Pakistan	10,0
Philippines	11,3
Sao Tomé-et-Principe	2,1
Sénégal	3,6
Sierra Leone *	pm
Tanzanie	12,4
Togo	3,0
Yémen	3,0
Zambie	3,0
Dotation de la «réserve»*	12,65
<b>TOTAL</b>	<b>200,00</b>

\* Les quatre pays signalés par «pm» seront servis sur cette réserve, suivant une répartition équilibrée.